

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 21  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250522-DCM\_2025\_05\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2025\_05\_18

**OBJET : DOSSIER EPORA : ACQUISITION TENEMENT IMMOBILIER LAFOND – RUE FRANCOIS PAROT.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9 et L.1311-12,

Vu la délibération n°2021\_07\_02 du 12 juillet 2021 approuvant la Convention Opérationnelle à intervenir avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et Loire Forez Agglomération pour l'aménagement du centre-bourg de la commune,

Vu la convention opérationnelle n°42G103 précitée,

Vu l'avenant n°01 à la convention opérationnelle n°42G103 prévoyant la modification du périmètre de la convention, l'évolution de l'opération d'aménagement et du projet foncier,

Considérant que l'objectif de l'acquisition du tènement immobilier «LAFOND» est de simplifier le projet (chemin et servitude de passage) et de bénéficier d'une meilleure maîtrise du foncier,

Après en avoir délibéré et discuté, le conseil municipal à la majorité (22 voix pour, 3 abstentions)

- approuve l'acquisition par EPORA du tènement immobilier appartenant à l'indivision LAFOND situé sur les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m <sup>2</sup> )
E	2549	Rue Francois Parot	441
E	2550	Le Bourg	2
E	2551	Le Bourg	2
E	2552	Le Bourg	4
E	2553	Le Bourg	4
E	2554	Le Bourg	22

pour un montant global de deux cent trente mille euros (230 000 euros),

- s'engage à racheter à EPORA le tènement immobilier dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière après travaux ou en fin de convention,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 mai 2025  
Christian SOULIER, Maire

  
Le Secrétaire de séance,  
Sébastien OLIVIER







Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 03.06.2025  
Publié ou Notifié  
le : 03.06.2025